Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_20-AR

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 18 Présents : 15	4 avril 2022	11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 29 mars 2022 s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise donne procuration à ISEPPI Stéphane

NON REPRESENTE ET EXCUSE : REGGIANI Jean-Paul

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DECARD.

FONCTION PUBLIQUE

*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*

- N° 20 –

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_20-AR

M. BOUDOUBE, Vice-Président, expose :

Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite recruter à temps complet pour son service Transport et Mobilité un chargé de mission mobilité/accessibilité-autonomie.

Placé sous l'autorité de la directrice, il sera chargé du pilotage, du suivi du Schéma Directeur Vélo, des Installations Raccordement Véhicules Electriques (IRVE) et du suivi de la prestation (maintenance, facturation...) ainsi que de la mise en œuvre de la politique d'accessibilité.

Il aura également des missions complémentaires :

- Elaborer des actions d'animation et de sensibilisation locale dans les domaines relatifs aux transports et à la mobilité en milieu urbain, à destination de publics variés (grand public, élus, scolaires, etc.) en faveur de la mobilité durable,
- Simplifier la communication vers le grand public ainsi que les actions à destination des agents de la collectivité en faveur du vélo et de la mobilité active – Sensibilisation aux solutions de mobilités alternatives – Suivi des actions dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains,
- Réaliser une veille sectorielle sur la thématique du handicap et en assurer la diffusion auprès des services,
- Participer aux instances partenariales, développer, entretenir et coordonner un réseau de partenaires institutionnels et associatifs,
- Améliorer l'accès à l'information (lancement d'une cartographie des lieux (ERP, arrêt de bus, cabinet médical…) accessibles en lien avec le SIG,
- Rechercher et réaliser le montage des dossiers de subvention sur le champ du handicap et Intervenir en qualité d'expert sur le sujet du handicap auprès de l'élu référent.

L'agent recruté doit être titulaire d'une formation BAC +2/+3, avoir une connaissance de l'organisation administrative et des compétences des collectivités territoriales et maitriser l'outil bureautique. Il doit être en capacité d'analyser les situations, d'apporter des propositions,
de mener une démarche projet et d'animer des réunions.

En plus d'un sens de la communication et de qualités relationnelles, le candidat doit être convaincu de l'intérêt de promouvoir le vélo et les actions de développement durable et démontrer sa sensibilité sur le thème du handicap.

Une publicité du poste a été lancée et diffusée sur Emploi Territorial. Ce recrutement était ouvert aux agents de catégorie B. Les candidatures ont été reçues et examinées en commission. La candidature qui a fait consensus concerne un agent actuellement en CDI dans la fonction publique territoriale.

La procédure de recrutement d'un titulaire ayant été infructueuse à l'issue des auditions des candidats, il convient de recruter dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée un agent contractuel bénéficiant déjà dans une autre collectivité d'un CDI sous le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Il exercera dans la nouvelle collectivité des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique B que celles occupées dans la précédente collectivité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_20-AR

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12,

VU le tableau des effectifs existant,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

Le Bureau communautaire est invité à :

APPROUVER la création du poste de chargé de mission mobilité/accessibilité-autonomie en contrat à durée indéterminée au grade de rédacteur principal de 1ère classe, en application des articles L.332-8 et L. 332-12 du code général de la fonction publique,

PRECISER qu'un régime indemnitaire pourra être attribué selon les dispositions prévues par la collectivité,

PRECISER que le poste sera ajouté au tableau des effectifs de la collectivité,

DIRE que les dépenses en résultant sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2022.

LE BUREAU,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. BOUDOUBE, Vice-Président,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 11/04/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur

Frédéric MASQUELIER